



Votre espace personnel Cesu en ligne vous permet d'accéder à tout moment à vos informations et documents utiles



L'essentiel du Cesu

L'Urssaf vous simplifie la vie

Janvier 2022



Urssaf CN-Dicom Réf. : NAT/6075/Essentiel Cesu salarié - Imp. : Rotocolor

Activez Cesu+

Le service Cesu+ est un service pratique et sécurisé qui permet de confier au Cesu l'intégralité du processus de rémunération.

- ✓ L'activation du Cesu+ s'effectue, en accord avec votre employeur, à partir de la rubrique Cesu+ de votre tableau de bord.
- ✓ Votre salaire net est directement versé sur votre compte bancaire 3 jours ouvrés, selon les délais interbancaires, après la déclaration de votre employeur.

Créer votre compte Cesu en ligne

- 1 Munissez-vous de votre numéro Cesu qui figure sur vos bulletins de salaire et de votre numéro de Sécurité sociale.
- 2 Connectez-vous sur www.cesu.urssaf.fr et enregistrez-vous depuis la page d'accueil : « Créer mon compte > Salarié ».



Je crée mon compte Cesu



Je découvre Cesu+

Pensez à compléter avec votre employeur l'attestation d'adhésion Cesu+.
Chacun de vous doit en garder un exemplaire.



Attestation d'adhésion

Retrouvez toute l'information sur www.cesu.urssaf.fr

Rejoignez la communauté du Cesu en vous abonnant à la page Facebook

@centrenationalcesu

0 806 802 378 Service gratuit + prix appel





Les activités éligibles



À domicile

Le ménage, le repassage, la préparation de repas, la garde d'un malade (hors soins), l'assistance aux personnes âgées ou handicapées, les petits travaux de jardinage ou de bricolage, l'assistance informatique et Internet, l'assistance administrative, les cours à domicile, le soutien scolaire, la maintenance, l'entretien et la vigilance temporaires de la résidence principale ou secondaire.

Les soins esthétiques à domicile peuvent être déclarés au Cesu pour les personnes dépendantes.



Hors du domicile

Si elles s'inscrivent dans le prolongement d'une activité de services à domicile : les courses, la livraison de repas ou de linge repassé à domicile, l'aide au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, l'accompagnement des enfants, des personnes âgées ou handicapées, les soins et promenades des animaux de compagnie (hors soins vétérinaires et toilettage).

Votre rémunération

Votre employeur vous rémunère par virement, chèque, titres spéciaux de paiement ou espèces. Vous pouvez aussi avoir recours au Cesu ⊕.

- » Le montant de votre salaire doit respecter la grille de rémunération de la convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. **Il ne peut pas être inférieur au montant du Smic en vigueur.**
- » Avec le Cesu, votre salaire net est majoré de 10 % au titre des congés payés. Ainsi, lorsque vous êtes en congés, vous n'êtes pas déclaré.
- » Le Cesu gère pour vous le prélèvement et le reversement de l'impôt à la source à l'administration fiscale.

Votre bulletin de salaire

Votre bulletin de salaire est accessible sur votre compte Cesu en ligne sous 48 heures.

- » Votre premier bulletin de salaire, adressé par voie postale, comporte votre numéro Cesu qui vous permettra de créer votre compte Cesu en ligne.
- » En cas d'erreur, demandez à votre employeur de rectifier sa déclaration.

Vos droits et vos obligations



Le contrat de travail

La rédaction d'un contrat de travail est obligatoire si vous travaillez de façon régulière plus de 8 heures par semaine ou si votre durée de travail excède 4 semaines consécutives par an auprès de votre employeur.

Elle est fortement recommandée même pour un recours occasionnel.

Bon à savoir

Un modèle de contrat de travail est disponible sur www.cesu.urssaf.fr dans la rubrique « *Gérer la relation de travail > Le contrat de travail et ses obligations* ».



La convention collective nationale

La convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile définit leurs droits et leurs devoirs en matière de contrat de travail, de rupture de ce contrat, de durée du travail, de congés, de jours fériés et de rémunération.

